RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01588
Numéro SIREN : 903 198 083
Nom ou dénomination : CONNECTA FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2023 sous le numéro de dépôt 1007

CONNECTA FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 12 000 euros
Siège social : 59 avenue Marcel Mérieux
37200 TOURS
903 198 083 RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-neuf novembre,
A douze heures,

Les associés de la société **CONNECTA FINANCE** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le président à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par la société **INBERTSIO**, en sa qualité de Présidente de la Société.

La société **CONNECTA IMMOBILIER**, est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions sur les 12 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Validité des modalités de convocation,
- Démission du directeur général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant la présence effective de l'intégralité des associés :

Déclare renoncer au délai de convocation requis pour la tenue de la présente assemblée générale et ratifie expressément le mode de convocation utilisé par la présidente et en conséquence renonce à se prévaloir des nullités prévues par la loi ;

Déclare et reconnait qu'elle a pu librement exercer ou a eu la possibilité d'exercer le droit à l'information qui lui est reconnu, en ayant eu connaissance des documents qui lui ont été soumis dans un délai suffisant pour se faire un avis éclairé sur le sens à donner à sa décision sur les résolutions proposées conformément à l'ordre du jour.

* *
*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur **Maxime FUSEAU** de son mandat de Directeur Général à compter rétroactivement du **3 novembre 2022** et constatant qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau Directeur Général pour assister le Président dans ses fonctions, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

* *
*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *
*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les présents.

CONNECTA IMMOBILIER
M. Daniel CLEMENTE

GROUPE EFFICIO
M. Edgar CHAMPALOU